

# Les grandes dames du vin



## Introduction

Nous allons nous intéresser aux femmes qui ont joué un rôle plus ou moins important dans le monde du vin, de la viticulture et de l'œnologie passée et actuelle.

Comme dans de très nombreux autres secteurs de la société, les femmes sont très peu mises en avant dans la grande histoire des vins. A part la veuve Clicquot, Philippine Rothschild, Aliénor d'Aquitaine, Corinne Mentzéloopoulos ou des femmes plus ou moins dévêtues foulant des raisins dans une cuve en bois ou se livrant à l'ivresse, peu de noms ou d'images de femmes émergent.

Voici les noms de quelques femmes ayant marqué l'histoire du vin :

### Des reines :

**Alienor d'Aquitaine** : née vers 1124 et morte en 1204, a été reine de France puis reine d'Angleterre. Elle était duchesse d'Aquitaine et a veillé à la destinée de son duché durant toute son existence. Son mariage avec le futur roi d'Angleterre et sa vigilance sur le devenir de son duché a permis au vin de Bordeaux un développement important, et un enrichissement, ce qui a donné de la puissance à la ville de Bordeaux face aux royaumes de France.

**Anne de Bretagne** : (1477 - 1514) Fille du duc de Bretagne François II, elle devient duchesse de Bretagne à la mort de son père, puis reine de France une première fois en 1491 après son mariage avec le roi de France Charles VIII, et une deuxième fois en 1499 après un second mariage avec le roi Louis XII. En protégeant son duché, elle a impacté la production de vigne du Val de Loire. Le péage d'ingrandes

**Elisabeth II** : C'est grâce à elle que le Pétrus, servit pour son mariage en 1947 a permis un fort engouement des britanniques et des américains pour les vins de l'AOC pomerol.

### Des écrivaines :

**Colette** : (1873- 1954) - Femme de lettre, actrice et journaliste, Colette a beaucoup écrit sur la cuisine et le vin de Bourgogne. Initiée au vin, durant son enfance à Saint-Sauveur-en-Puisaye dans l'Yonne. Colette a eu une correspondance soutenue (100 lettres) avec Jean Guillermet, éditeur et viticulteur du Beaujolais, et à Lucien Brocard, négociant en vins et spiritueux de Bercy, qui constituent une véritable ode au vin. Colette raconte ses rencontres avec la vigne et les vignerons, ses visites dans les caves. Elle n'hésite pas à prodiguer ses conseils avisés pour associer mets et boissons. Un livre a été fait sur ce sujet : « Colette la passion du vin » par Bernard Lonjon Edition Jacques Flaments collection « les revenants ». Extrait : « Je fis, adolescente, la rencontre d'un prince enflammé, impétueux, traître comme tous les grands séducteurs : le Jurançon. Ces six flacons me donnèrent la curiosité de leur pays d'origine plus que n'eût fait un professeur. » Un de ses livres porte un nom évocateur « Les vrilles de la vigne »

**Jancis Robinson** : Elle est née en 1950 en Angleterre, et étudie les mathématiques. Sa carrière d'écrivain du vin commence en 1975 lorsqu'elle devient éditrice du magazine Wine & Spirits. En 1984, elle est la première personne non impliquée dans le commerce du vin à devenir Master of wine. Elle est conseillère en vin pour British Airways, et supervise la sélection de vins de luxe servis à bord du Concorde. Elle écrit de nombreux ouvrages de vulgarisation sur le vin dont L'Atlas Mondial du Vin initialement dirigé par Hugh Johnson. Elle a été un modèle pour de nombreuses femmes occidentales qui se sont dirigées vers les métiers du vin, en particulier liés à la dégustation et à la rédaction d'ouvrage.

## Des veuves de grands producteurs ou négociants :

**Veuve Clicquot** : A la mort de son mari, François Clicquot, alors âgée de 27 ans, Nicole Barbe Ponsardin décide de poursuivre l'activité de son époux bien que ce soit très mal vu à l'époque. Surnommée, « la grande dame de la Champagne », elle devient la première femme à diriger une maison de champagne et une des premières femmes cheffes d'entreprise des temps modernes. Elle renomme la marque « Veuve Clicquot, Fourneaux & Cie » puis « Veuve Clicquot Ponsardin » en 1810

**Joséphine De Lur-Saluces (Chateau d'Yquem)** : Elle naît dans une famille qui fait des affaires dans la production et la vente de bois et de produits agricoles, notamment des vins rouges et blancs. En 1785, elle épouse Louis-Amédée de Lur-Saluces. Le couple entreprend de faire connaître le vin d'Yquem à la cour de Versailles. Son mari meurt en 1788, en lui laissant deux enfants. Joséphine d'Yquem prend alors la tête de l'entreprise familiale avec ses deux enfants à charge. Emprisonnée plusieurs fois lors des années suivant la Révolution, son beau-père exécuté en 1793, elle réussit malgré tout à sauver son domaine. Après la mort de sa bru en 1815 et de son fils aîné en 1823, elle prend en charge l'éducation de ses trois petits-enfants. Elle meurt en 1851, après avoir légué son entreprise à son petit-fils Romain Bertrand de Lur-Saluces.

**Jeanne-Alexandrine Pommery ( 1819-1890)** : À la mort de Alexandre Louis Pommery, en 1858, sa veuve prend la direction des affaires, suivant l'exemple de Barbe-Nicole Clicquot-Ponsardin. Elle y déploie énergie, intelligence et habileté, secondée dans la direction des affaires par son collaborateur, Henry Vasnier.

Sous sa direction, la maison élargit ainsi rapidement son cercle d'activité, se créant de nouveaux débouchés en Angleterre puis dans le reste du monde. Elle invente le champagne brut qu'elle fait exporter en Russie et dans les Pays baltes. Elle commerce également avec les États-Unis. Sous sa direction, la production passe des 50 000 bouteilles produites en 1850 à plus de 2 millions. Elle lance dès 1869 la construction d'un vaste domaine afin de réunir en un lieu les activités de vinification, de stockage et d'accueil de clients. Elle fait ainsi transformer les anciennes crayères de la butte Saint-Nicaise, pour y aménager ses caves. Les architectes, Alphonse Gosier et Charles Gosier, créent un style propre, ses constructions élégantes qui font aujourd'hui partie du patrimoine architectural de Reims.

A sa mort en 1890, la marque est reconnue à l'international.

## Des filles :

**Philippine de Rothschild** : (1933-2014) : Elle est propriétaire avec ses enfants de Château Mouton Rothschild, premier grand cru classé, et actionnaire majoritaire de la société « Baron Philippe de Rothschild S.A. ». Elle est la sixième génération de la « branche anglaise » de la dynastie de financiers. Dans les années 1980, à la demande de son père, Philippine commence à se consacrer aux affaires familiales. Aussi organise-t-elle en 1981 une exposition des œuvres peintes à partir de 1945 par divers artistes pour les étiquettes de Château Mouton Rothschild. En 1988, à la mort de son père, elle abandonne sa carrière théâtrale pour reprendre les rênes de Château Mouton Rothschild et de la société vinicole de Pauillac dans le Médoc, société dans sa famille depuis 1853. Elle obtient des résultats enviables puisque le chiffre d'affaires est multiplié par 2,5 entre 1988 et 2014, atteignant 188 millions d'euros. Elle modernise également la société et poursuit la tradition paternelle de faire dessiner les étiquettes des bouteilles par des artistes célèbres. Sa holding comprend Château Mouton Rothschild, Château d'Armailhac, Château Clerc Milon, Domaine de Lambert, Baron Arques, Baron Philippe de Rothschild, Mouton Cadet, Opus One en Californie et Viña Almaviva au Chili.

**Lalou Bize-Leroy :** (née en 1932) Elle s'établit comme femme d'affaires dans le commerce des vins de Bourgogne en 1955, lorsqu'elle reprend l'entreprise de négoce de son père Henri Leroy (1894–1980). À partir de 1974, elle co-dirige le domaine de la Romanée Conti, en Bourgogne, et est chargée notamment de son marketing. Avec Aubert de Villaine, elle contribue à faire du grand cru du domaine de la Romanée-Conti l'un des vins les plus recherchés au monde. Elle est une des grandes précurseuses de la biodynamie en France. Des différends liées à la gestion de la distribution des vins du domaine, conduit à son éviction en 1992. Après avoir quitté le domaine de la Romanée-Conti, elle se concentre sur ses propres domaines. En 1988, elle acquiert plusieurs exploitations viticoles importantes qu'elle intègre au domaine Leroy. Dans les années 1990, elle établit ainsi le domaine Leroy comme l'un des principaux vignobles de Bourgogne.

**Corionne mentzeloupoulos :** (née en 1954) : Son père, André Mentzelopoulos, né en 1915 à Patras dans le Péloponnèse, est un homme d'affaires grec. Il achète en 1958 la chaîne de magasins Félix Potin. En 1977, il se rend acquéreur de la propriété du château Margaux appartenant à Bernard Ginestet pour 77 millions de francs français. Il meurt en 1980 et c'est sa fille Corinne, alors âgée de 27 ans, qui prend sa succession. Elle est licenciée ès lettres classiques et diplômée de l'institut d'études politiques de Paris. En poursuivant le programme d'investissement défini par son père, elle réussit, dans les années qui suivent la disparition de celui-ci, à faire face à l'explosion, à partir de 1982, de la demande pour les grands vins de Bordeaux. En 1991, la famille Agnelli rachète à la famille Mentzelopoulos le groupe Exor, propriétaire de Perrier (35 %) et de Château Margaux. Elle ne détient alors plus que 25 % du vignoble. Elle devient cependant actionnaire du groupe Exor (avec droit de préemption), puis monte à hauteur de 6,6 % dans le capital d'Ifint (société holding de la famille Agnelli) en échange de 15 % du capital d'Exor. Cette association avec la famille Agnelli dure jusqu'en 2003, date à laquelle le groupe italien revend ses parts (75 %), permettant à Corinne Mentzelopoulos de les racheter (entre 200 et 350 millions d'euros), et de redevenir l'unique actionnaire du domaine. En échange, Corinne Mentzelopoulos revend à la famille Agnelli les 9,6 % du groupe Exor qu'elle possède.

**Anne-Claude Leflaive :** (1956-2015) L'une des pionnières de la viticulture en biodynamie en Bourgogne, Diplômée en oenologie, Anne-Claude Leflaive avait pris seule les rênes du domaine familial à Puligny-Montrachet (Côte-d'Or) en 1994, après le décès de son père Vincent Leflaive en 1993. Dès le début des années 1990, elle avait converti le domaine à la biodynamie, pratique agricole allant au-delà du bio, qui se base sur la position des astres et sur l'utilisation de produits comme des tisanes ou des composts de végétaux fermentés. Le domaine Leflaive produit notamment des grands crus, tels les célèbres Bâtard-Montrachet et Chevalier-Montrachet. En 2014, Mme Leflaive s'était vu décerner le Winemakers'Award par le prestigieux Institute of Masters of Wine.

## Histoire :

Depuis quand les femmes font-elles parties du milieu du vin ?

La vigne nécessitant de nombreux travaux pénibles et répétitifs, tous ceux n'imposant pas de force physique ont été massivement réalisés par des femmes depuis des temps reculés (relevage, ébourgeonnage, récupération des sarments au sol...).

Leur présence dans les chais est plus problématique car le fait que les femmes aient des menstruations, les ont éloignées des zones de production, suite à des croyances erronées et persistantes.

« Les enfants, garçons et filles, font les mêmes travaux et ont le même salaire, jusqu'à 13 ans. C'est après que ça change : les garçons voient leur salaire augmenter avec l'âge et on y intègre

en plus la qualification liée aux tâches accomplies ». Une adolescente, elle, est toujours maintenue à son salaire de fillette. Devenue femme, elle gagne parfois 10 à 20 % de plus. C'est tout. Tout ceci fait que « jusqu'en 1945, les femmes touchent la moitié du salaire de l'homme le moins bien payé ! On n'ose imaginer les situations de très grande précarité, pour ne pas dire d'indigence, que cela a très souvent dû induire dans les familles monoparentales, situation déjà fréquente au 19ème siècle, pour cause de veuvage ou autre », fait remarquer Jean-Louis Escudier.

« Historiquement peu de garçons allaient vraiment en école d'agriculture, en revanche c'est à eux et non pas aux filles que l'on transmettait le savoir de la conduite des vignes ». De facto non qualifiées, les femmes étaient donc condamnées aux « petits » travaux très mal rémunérés.

Évidemment la situation n'a plus rien à voir aujourd'hui, mais les premières lois sur l'égalité salariale ne datent que de 1972, et les différences salariales, tout secteur confondu, ne sont toujours pas totalement gommées.

### **Des viticultrices regroupées en commission dans certains syndicats**

Les viticultrices de Champagne : L'objectif de la Commission des viticultrices était à l'origine, de faire reconnaître le rôle du conjoint d'exploitation par un statut juridique et social. Cette commission est une structure interne du Syndicat des viticulteurs de Champagne. Aujourd'hui, la commission exprime au sein du SGV (syndicat général des vigneronns de la Champagne) le point de vue des viticultrices.

### **Profil des femmes exploitantes**

En France métropolitaine, 130 200 femmes sont à la tête d'une exploitation agricole en 2020 ; elles représentent 26 % de l'ensemble des exploitants. Près d'une exploitation sur cinq est dirigée uniquement par des femmes. Dans les trois quarts des cas, il s'agit de petites ou très petites exploitations. Les femmes exploitantes sont présentes dans toutes les productions, mais particulièrement dans certaines filières d'élevage (équidés, ovins-caprins) et en viticulture. Elles deviennent cheffes plus tardivement en moyenne (40 % le sont devenues après 40 ans), parfois à l'occasion du départ en retraite de leur conjoint. Les jeunes exploitantes sont davantage formées que leurs aînées. Elles sont aussi plus souvent en couple avec un homme qui travaille sur une exploitation agricole. Les femmes exploitantes de moins de 40 ans ont plus souvent suivi des formations générales dans le supérieur que leurs homologues masculins (36 % contre près de 13 %), et plus généralement les femmes exploitantes ont, plus souvent que les exploitants, suivi une formation générale non agricole. Agreste 2020

En France, les femmes représentent 29% des chefs d'exploitations ou coexploitantes. La MSA recense environ 132 200 conjointes d'exploitants sans statut.

En 2019, environ treize mille femmes sont à la tête de leurs propres exploitations viticoles. En plus de diriger leur propriété, elles doivent être également dans les vignes, dans les caves, sur les salons... En 2021, Fabienne Bonet, viticultrice catalane, Fabienne Joly, vigneronne dans le Var, et Margareth Henriquez-Schemel, directrice des Champagnes Krug depuis 2009, ont reçu la Légion d'Honneur à la demande des ministres de l'Agriculture et des Affaires Étrangères.

En Occitanie, en 2016, sur 791 nouvelles agricultrices, 182 (19%) se sont installées en viticulture. Depuis une vingtaine d'année, le taux de féminisation des installations en viticulture est supérieur

à celui de l'agriculture. De plus en plus de femmes issues du milieu agricole qui s'installent sur les domaines viticoles, reprennent les domaines familiaux ou s'installent hors cadre familial.

La présence de femmes dans le milieu viti-vinicole ne cesse de progresser ces dernières années. Production, œnologie sommellerie... toutes les branches de la filière se féminisent.

La part des femmes à la tête de domaines viticoles a doublé en dix ans, passant ainsi de 13% en 2010 à 30% aujourd'hui. Cette progression a nécessité beaucoup de persévérance. "Nous devons travailler beaucoup plus dur pour démontrer nos compétences et être reconnues"

Une féminisation progressive et une évolution positive vers la parité dans l'ensemble du secteur. Le fait le plus marquant étant la part de femme dans la vinification (38%) ainsi que sa représentation au sein du commerce de gros de vins et spiritueux (41%).

Les femmes s'imposent donc année après année au sein de toutes les filières du secteur, preuve en est encore avec la part grandissante de femmes sommelières qui atteignait 20% en 2019. Ce chiffre reste faible par rapport à d'autres pays mais atteste tout de même d'un changement des mentalités et d'une modification des générations lorsque l'on sait que dans les années 70 ce métier, comme beaucoup d'autres du secteur, était réservé aux hommes. Source Agridemain

## **L'emploi des viticultrices en France 1950-2010 - J. Louis Escudier**

Source : <https://books.openedition.org/quae/29020?lang=fr>

Après la crise phylloxérique, le vignoble national est reconstitué, dans les années 1880-1900, sur une base profondément renouvelée, caractérisée notamment par une forte différenciation des tâches selon le genre. À chaque saison, les femmes sont chargées de travaux spécifiques. Durant l'hiver, elles ramassent les sarments et participent aux opérations d'échaudage contre la pyrale<sup>100</sup>. Au printemps, elles épandent l'engrais, souffrent et les « opérations en vert » (ébourgeonnage, épamprage, rognage<sup>101</sup>) leur sont souvent réservées. Peu employées durant l'été, elles ont une contribution cruciale lors des vendanges où elles assurent l'essentiel de la main-d'œuvre affectée à la cueillette des raisins. Au cours des décennies 50-70, la mécanisation, conjuguée à l'utilisation intensive d'engrais chimiques, a généré des gains de productivité réduisant le nombre de travailleurs et de travailleuses.

Entre travail non déclaré et activité « d'appoint », le dénombrement des femmes intervenant dans les exploitations viticoles est périlleux. Quand elles ne sont pas carrément ignorées, elles sont « noyées » dans des entités statistiques hétérogènes telles la « main-d'œuvre familiale », les « travailleurs familiaux » ou encore « les aides familiaux ».

En 1953, dans la viticulture languedocienne, le travail féminin serait pratiquement négligeable et la spécialisation féminine traditionnelle pas respectée (Anonyme, 1953). Or, si elle est moins sollicitée que par le passé, la main-d'œuvre viticole féminine n'a pas disparu. Le travail féminin salarié, diffus et intermittent, est alors estimé à 100 journées par an dans les grands domaines viticoles languedociens. Le recours à cette main-d'œuvre féminine est sensiblement plus important dans le Sud-Ouest. En 1953 toujours, le travail annuel d'un hectare de vigne à Lunel (Hérault) requiert 98 journées dont 79,5 d'hommes et 18,5 de femmes (Galtier, 1960). Pourtant, à la même époque, à Monbazillac, en Périgord, le travail féminin est majoritaire : 29,5 journées pour les hommes et 34 pour les femmes (Dumont, 1956).

Le travail salarié des femmes en viticulture est soumis à la loi non écrite de la flexibilité maximale : elles constituent une main-d'œuvre potentiellement disponible, toujours mobilisée pour les vendanges, employée dans des proportions variables durant l'hiver et le printemps, très rarement pour ne pas dire jamais sollicitée pendant l'été.

En 2000, une salariée agricole sur deux est employée à temps partiel (Rattin, 2002).

En 2005, les salariés non familiaux représentaient 52 % des UTA de la viticulture d'appellation, 37 % de la viticulture hors appellation. Le recours de plus en plus fréquent à un groupement d'employeurs formel ou informel répond à l'indispensable souplesse requise par les travaux viticoles. Mais, majoritairement positionnées sur des emplois saisonniers ou occasionnels, quand elles sont en contrat à durée déterminée (CDI), les femmes occupent le plus souvent des postes d'exécution et à temps partiel (CDI intermittents, travaux à façon). Les postes d'ouvriers viticoles tractoristes polyvalents leur sont inaccessibles. Enfin, la viticulture partage aussi avec le maraîchage et l'horticulture le travers du travail dissimulé.

En 1950, la femme d'exploitant, ne bénéficie d'aucune couverture sociale propre. Elle fournit un travail peu ou pas rémunéré, sous le statut juridique discriminant d'aide familial. L'épouse et la fille de petit viticulteur constituent une main-d'œuvre d'appoint totalement flexible.

La loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980 améliore quelque peu le statut des épouses d'agriculteurs mais ne leur permet pas d'accéder au statut de coexploitante. Le statut de conjoint collaborateur n'est pas à la hauteur des indispensables adaptations du statut économique des femmes dans cet univers agricole.

La loi du 9 juillet 1999, d'un statut de « collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole » et d'un droit de créance de salaire différé au bénéfice du conjoint de l'exploitant. Ce collaborateur d'exploitation acquiert des droits à une retraite proportionnelle.

En 2005 l'épouse n'a plus besoin de la signature de son mari pour solliciter le statut de conjoint collaborateur.

En 2007, plus de la moitié des conjoints travaillant (à temps plein ou à temps partiel) dans une société agricole ont le statut d'associé, 10 % sont salariés de l'exploitation et 34 % simples aides familiaux sans statut.

Généralement plus jeunes que leurs conjoints, elles prennent les rênes de l'exploitation au départ en retraite ou au décès de ce dernier : 56,4 % d'entre elles ont plus de 50 ans. Au-delà de 60 ans, les femmes chefs d'exploitation sont plus nombreuses que les hommes. D'une manière générale, les jeunes filles furent écartées de la gestion de l'exploitation viticole, confiée à un fils ou à un gendre. A contrario, certaines d'entre elles, filles uniques, furent fermement orientées vers une reprise de l'exploitation viticole même lorsqu'elles n'en manifestaient nullement le désir et avaient échafaudé d'autres projets.

Une jeune femme désireuse de reprendre l'exploitation familiale est confrontée à de multiples contingences. La jeune fille appartenant à une fratrie exclusivement féminine aura un avantage certain puisque un garçon reste prioritaire dans l'esprit des parents. En l'absence d'héritier mâle, la plupart des pères envisagent désormais positivement la reprise de l'exploitation viticole par une de leurs filles. Mais l'impétrante devra souvent composer avec les ambitions professionnelles de son compagnon. Lorsque ce dernier n'est pas agriculteur, l'exercice de sa profession en milieu rural s'avère parfois problématique.

Aujourd'hui, nanties de diplômes en relation avec l'activité vitivinicole à laquelle elles aspirent, jeunes filles et femmes apparaissent de moins en moins comme des intruses dans le milieu viticole. Pour autant, la pérennité de leur insertion dans ce milieu reste étroitement corrélée au niveau de leur capital social et de celui de leurs parents.

### **Précarisation des travailleuses saisonnières :**

Le statut des femmes travaillant comme employées saisonnières reste très précaire. Je vous invite à écouter ou regarder la vidéo suivante : France Culture -In Eco Veritas 2019 - Episode 3/4 : La précarité au rythme des vignes (58 min): [Précarité](#)

### **Association de femmes productrices de vins**

- WomenDoWine : réseau international pour la promotion des femmes dans le vin.
- Femmes de vin : réseau national français des femmes professionnelles du vin
- Les Fa'Bulleuses : sept vigneronnes champenoises unies pour valoriser le champagne.
- Les Vinifilles : femmes d'Occitanie œuvrant pour la reconnaissance de leurs vins.
- So Femme & Vin : premier réseau professionnel féminin du Sud-Ouest.
- Les diVINES d'Alsace : festivals et événements pour les vins alsaciens.
- Les Aliénor du vin de Bordeaux : valorisation du travail féminin dans les crus bordelais.

Qu'est-ce que WomenDoWine et comment agit-elle ?

C'est une alliance internationale regroupant des vigneronnes, sommelières, œnologues, cavistes et passionnées de vin. Elles jouent un rôle actif dans l'organisation de tables rondes, de masterclasses, de dégustations, de conférences, d'expositions et de cérémonies de remise de prix. Ce réseau constitue un véritable soutien et une valorisation pour les femmes évoluant dans le domaine viticole.

L'association Les Fa'Bulleuses regroupe 7 vigneronnes champenoises fondée en 2015. Elles incarnent la passion, le partage et l'élégance du champagne et œuvrent pour partager leur passion pour ce vin pétillant mondialement apprécié.

Les Vinifilles est une association de femmes œuvrant dans le domaine viticole en Occitanie, avec pour mission de promouvoir la vigne et le vin. Elles sont affiliées à l'association nationale « Femmes de Vin » et prennent part à des événements professionnels tels que Vinexpo et Millésime Bio, tout en organisant des ateliers centrés sur le vin.

Comment So Femme & Vin contribue-t-elle au secteur viticole ?

So Femme & Vin fondé en 2014, représente le premier réseau professionnel de femmes œuvrant dans le secteur viticole du Sud-Ouest. L'objectif de cette association est de favoriser les échanges entre femmes afin de partager leurs expériences et de promouvoir les vins issus de cette région.

Quel est le rôle des diVINES d'Alsace dans la promotion des vins alsaciens ?

Les diVINES d'Alsace regroupent environ 70 femmes de différents métiers du vin. Elles organisent des festivals comme DiVINES & Sens et DiVINES & Vous pour donner de la visibilité aux vins d'Alsace.

En quoi les Aliénor du vin de Bordeaux sont-elles importantes pour la région ?

Fondées en 1994, Les Aliénor du vin de Bordeaux mettent en avant le travail des femmes dans la gestion des crus bordelais. L'association rassemble près de 350 ha de vignes, 20 AOC et une production d'environ 1,7 million de bouteilles.

Ces associations jouent un rôle crucial dans l'évolution des mentalités et la promotion de l'égalité des sexes dans le monde viticole. Elles offrent un soutien précieux aux femmes qui souhaitent s'épanouir dans cette industrie et contribuent à la diversité et à la richesse culturelle du patrimoine vinicole français. Pour plus d'informations sur ces initiatives, consultez l'article dédié sur Les Grappes.

## Bibliographie

- [https://www.lemonde.fr/archives/article/1968/08/10/quand-colette-celebrat-le-vin\\_2484659\\_1819218.html](https://www.lemonde.fr/archives/article/1968/08/10/quand-colette-celebrat-le-vin_2484659_1819218.html)
- <https://fr.wikipedia.org/wiki/Colette>
- <https://www.quelmastermarketing.fr/featured/les-femmes-dans-le-monde-du-vin/>
- <https://www.msa.fr/lfp/documents/11566/80512677/Info+stats+-+les+femmes+dans+le+monde+agricole+-+2022>
- <https://lachampagneviticole.fr/viticultrices-faire-un-pas-de-cote-et-regarder-son-metier-differemment/>
- [https://www.sgv-champagne.fr/?page\\_id=1647](https://www.sgv-champagne.fr/?page_id=1647)
- [https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2402/Primeur2024-2\\_FemmesExploitantes.pdf](https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2402/Primeur2024-2_FemmesExploitantes.pdf)
- <https://agriculture.gouv.fr/infographie-la-place-des-femmes-dans-lagriculture>
- [https://gazette-du-midi.fr/edito/opinions/la-place-des-femmes-dans-la-viticulture#:~:text=Les%20femmes%20en%20viticulture%20repr%C3%A9sentent,coexploitante%20\(agriculture%20%3A%2023%25\).](https://gazette-du-midi.fr/edito/opinions/la-place-des-femmes-dans-la-viticulture#:~:text=Les%20femmes%20en%20viticulture%20repr%C3%A9sentent,coexploitante%20(agriculture%20%3A%2023%25).)
- <https://www.vitisphere.com/actualite-96144-la-fminisation-de-la-filire-vin-est-plus-rapide-que-celle-de-la-socit.html>
- <https://agridemain.fr/le-vin-se-feminise/>
- <https://books.openedition.org/quae/29020?lang=fr>
- <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/entendez-vous-l-eco/saisonniers-la-precarite-au-rythme-des-vignes-4756196>
- <https://www.dailymotion.com/video/x8bdvib>
- <https://www.agri71.fr/articles/08/03/2019/Les-femmes-les-oubliees-de-la-viticulture-17342/>
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeanne\\_Alexandrine\\_Pommery](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jeanne_Alexandrine_Pommery)
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Jos%C3%A9phine\\_d%E2%80%99Yquem](https://fr.wikipedia.org/wiki/Jos%C3%A9phine_d%E2%80%99Yquem)
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Corinne\\_Mentzelopoulos](https://fr.wikipedia.org/wiki/Corinne_Mentzelopoulos)